

Compte rendu
Conseil municipal & délibérations
Séance du 21 mars 2022 à 20 heures

Présents : JOLLAND Marie-Chantal, PHILIBERT dit JAIME Michel, LONGIS Maryline, MARIN Béatrice, MILLIAT Véronique, JUNIQUE Mathieu, GRENIER Roland, VILLARD Bernadette, GARCIA Brigitte, GARNIER Christian, PUECH Julie, KUHNE Pablo, VEYRAND Pierre

Excusés : DIDIER Véronique pouvoir donné à Mme VILLARD Bernadette, CHERON Elodie pouvoir donné à Mme LONGIS Maryline, GIRAUD Pascale, pouvoir donné à Mme MILLIAT Véronique, LANOY Julien DUC-MAUGE Pascal,

Secrétaire de séance : Bernadette VILLARD

1/ Signature du registre des délibérations de la séance du 21 février 2022.

2/ Commune déléguée

M GARNIER Christian, Maire délégué de la commune de Dionay, prend la parole et informe le conseil de sa volonté de supprimer la commune déléguée de Dionay ce qui engendre, en outre, la suppression de la mairie annexe et de la fonction de maire délégué.

Une information plus précise sur les conséquences de cette suppression doit être apportée, mais à l'unanimité le conseil municipal valide le principe.

3/Une explication pour chaque budget est donnée par Mr PHILIBERT Michel, adjoint aux finances.

Approbation des budgets 2022, taux d'imposition et prêt bancaire

✓ **Bibliothèque :**

Fonctionnement : 53 801€

Accepté à l'unanimité

✓ **LASM :**

Fonctionnement : 60 152 €

Investissement : 21 546 €

Accepté à l'unanimité

✓ **Restaurant scolaire**

Fonctionnement : 75 860 €

Accepté à l'unanimité

✓ **Gîte Auberge**

Fonctionnement : 27 921 €

Investissement : 27 639 €

Accepté à l'unanimité

✓ **Vote des taux d'imposition des taxes directes locales**

Suite à l'augmentation des basses fiscales, la proposition de ne pas augmenter les taux en 2022 est acceptée à l'unanimité.

Taxe foncière (bâti): soit 35.40

Taxe foncière (non bâti): 64,75

Accepté à l'unanimité

<p style="text-align: center;">Compte rendu Conseil municipal & délibérations Séance du 21 mars 2022 à 20 heures</p>

Arrivée de M LANOY Julien

✓ **Commune**

Fonctionnement 1 533 253€

Investissement 3 155 716€

Accepté à l'unanimité

✓ **Prêt bancaire**

La commune ayant besoin d'un financement extérieur de 300 000€ pour équilibrer son budget 2022, trois banques ont été consultées.

Deux d'entre elles ont remis leurs offres aux taux de 1.69% et 1.84%. La commune reste en attente de l'offre de la dernière banque pour pouvoir effectuer son choix.

Le conseil municipal, à l'unanimité des votants, valide le principe de souscrire un prêt bancaire au taux le plus avantageux et donne son accord pour que le nécessaire soit fait le plus rapidement possible.

4 Maison Renevier

M VEYRAND pierre explique que dans le cadre des travaux de la Maison Renevier, il est obligatoire de choisir un CSPS (coordinateur Sécurité et Protection Santé). Il donne lecture des deux propositions reçues.

Le conseil à l'unanimité des votants valide la proposition du moins disant, à savoir le Bureau Veritas pour la somme de 4 775€ HT.

Mme le Maire informe le conseil que la phase études de projet (PRO), avant la consultation des entreprises, va être validée auprès du maître d'œuvre.

5/ Questions diverses

☞ Rappel des dates des élections présidentielles des 10 et 24 avril 2022.

Un tableau des tours de garde sera adressé en même temps que le compte rendu.

Il est demandé, dans la mesure du possible, aux élus d'être présents le soir pour le dépouillement.

☞ Mme Marin Béatrice a été interpellée par un habitant pour que la commune apporte une réponse à son courrier dans le cadre d'élagage de bois situé à Contamine.

La date du prochain conseil est à confirmer.